Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

19EDMGMLR1

SESSION 2019

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 5

ÉPREUVE DU LUNDI 24 JUIN 2019

DROIT

et

ÉCONOMIE

Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

DROIT (10 points)

À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexes numérotées de 1 à 3, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.

Situation juridique

Laurent et Valérie Gaubert, gérants de la SARL « Le Moulin », exploitent depuis 30 ans le restaurant du même nom. Il est situé à Roquevaire (Bouches du Rhône). La propriété de plusieurs hectares comprend une bâtisse de charme avec un authentique moulin et un grand parc traversé par une source naturelle.

Le restaurant « Le Moulin » propose tous les dimanches midi une formule déjeuner à base de produits frais « faits maison » et accueille le reste du temps divers évènements familiaux, professionnels et associatifs.

Depuis peu, l'établissement connaît une baisse de son chiffre d'affaires d'environ 20%.

Un nouvel établissement « Le Domaine Gourmand » exploité par un jeune couple de restaurateurs ambitieux, Ludovic et Anaïs Richaud, vient d'ouvrir sur la même commune. Ces derniers proposent le midi une formule originale à base de produits biologiques cultivés sur place ainsi que des soirées à thèmes.

Laurent et Valérie viennent d'apprendre par le boulanger du village et quelques clients que les gérants du « Domaine Gourmand » critiquent ouvertement « Le Moulin », remettant en cause l'originalité des plats proposés et le rapport qualité/prix. De plus, ils aperçoivent sur la vitrine de la boucherie, une affiche sur laquelle il est écrit « Domaine Gourmand, chez nous et nulle part ailleurs, vous mangerez des produits frais et faits maison ». Enfin sur un site spécialisé, il apparaît que « Le Moulin » fait l'objet de plusieurs commentaires négatifs de la part de clients anonymes qui émettent des critiques qui se ressemblent beaucoup.

Laurent et Valérie Gaubert soupçonnent les époux Richaud de vouloir détourner la clientèle du « Moulin ». Ils souhaitent agir en justice pour faire cesser ces agissements.

Questions

1. **Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
2. **Formulez le problème juridique posé.**
3. **Présentez l'argumentation juridique que les époux Gaubert pourraient avancer.**
4. **Présentez l'argumentation juridique que les époux Richaud pourraient leur opposer.**

<u>Annexe 1</u> : articles du Code civil

Article 1240 (ancien article 1382)

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1241 (ancien article 1383)

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

<u>Annexe 2</u> : Extrait de l'arrêt du 27 janvier 2016 de la cour d'appel de Paris

[...]

Considérant que caractérise un acte de dénigrement constitutif de concurrence déloyale le fait de jeter le discrédit sur une entreprise concurrente en répandant des informations malveillantes sur les produits ou la personne d'un concurrent pour en tirer un profit ; que des allégations, comme l'ont rappelé à juste titre les premiers juges, peuvent être constitutives de dénigrement quand bien même l'information divulguée serait exacte ou de notoriété publique,

[...] ;

Considérant que la société E4R a rédigé un courriel faisant état d'une décision de justice condamnant la société LAMALO sans préciser qu'elle n'était pas définitive pour avoir fait l'objet d'un appel pendant devant la cour d'appel de PAU [...], que la société E4R a également publié son message dans son intégralité sur Facebook et un résumé sur Twitter ; qu'il est donc établi que l'appelante a voulu donner la plus grande publicité possible à ce courriel ;

[...]

Considérant que les procédés fautifs de la société appelante ont entraîné un préjudice indéniable pour la société LAMALO qui mérite réparation ;

[...]

PAR CES MOTIFS : [...] CONFIRME le jugement rendu le 17 mai 2013 par le tribunal de commerce de PARIS en toutes ses dispositions, notamment en ce qu'il a qualifié d'actes de concurrence déloyale par dénigrement les propos tenus à son encontre dans le mailing adressé par la société E4R et relayé sur sa page Facebook, [...]

<u>Annexe 3</u> : Le dénigrement commercial constitutif d'acte de concurrence déloyale

[…] La jurisprudence a déjà eu l'occasion de juger que constitue un dénigrement sanctionné sur le fondement de la concurrence déloyale :

- Une simple comparaison, même fondée sur des faits exacts, mais pouvant « entraîner le discrédit ou le dénigrement des marques, noms commerciaux, autres signes distinctifs, biens, services, activité ou situation d'un concurrent » ;

  […]

- La présentation d'un produit concurrent comme obsolète (CA Paris, 14 janv. 2000)
- La présentation d'un produit comme « l'aliment n°1 », ce qui implique une comparaison dénigrante avec les autres aliments (T. com. Paris, 6 nov. 2002) ;
- Soutenir l'incompétence professionnelle du concurrent (Cass. com., 5 janv. 1961 ; CA Versailles, 9 sept. 1999) ;
- Remettre en cause l'honorabilité du concurrent (CA Paris, 7 juill. 1954 ; TGI Strasbourg, 29 févr. 2000), son honnêteté (CA Versailles, 19 févr. 1998), son crédit (Cass. com., 22 févr. 2005) ;

  […]

- Critiquer la qualité des services rendus par l'entreprise concurrente (Cass. com., 20 janv. 1987 ;T. com. Paris, 15 janv. 2002), le prix de ses services (Cass. com., 15 nov. 1982), les conditions de vente et notamment la garantie (T. com. Paris, 19 févr. 1969).
- Divulguer des poursuites intentées contre un concurrent, mais tant que la décision n'est pas devenue définitive (Cass. com., 8 févr. 1967 ; CA Paris, 3 avr. 1995, Cass. com., 12 mai 2004)

  […]

- les propos doivent viser une entreprise identifiable, sa marque ou ses produits.

Source : site legavox.fr

ÉCONOMIE (10 points)

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

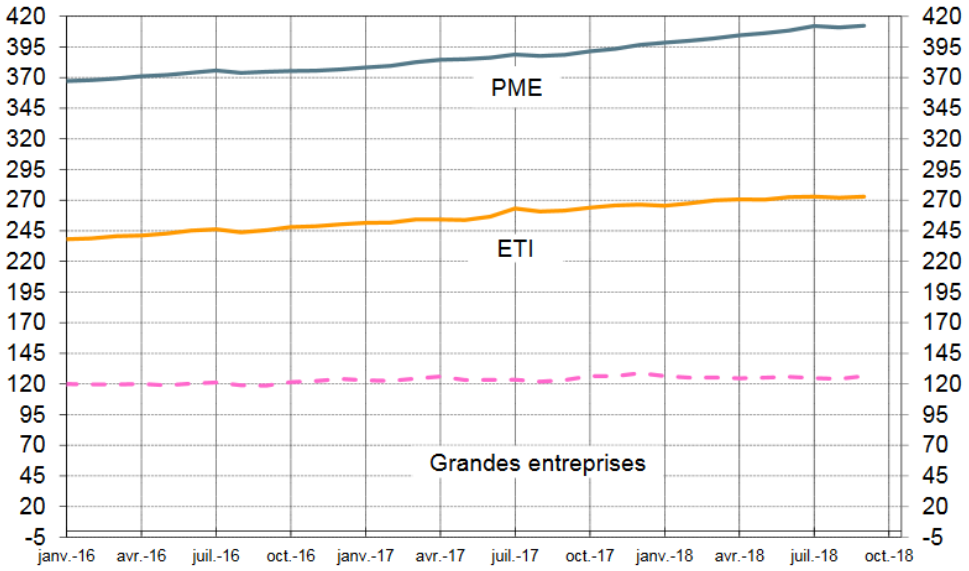
1. **Présentez les principaux circuits de financement externe des entreprises.**
2. **Commentez l'évolution des sources de financement des entreprises, notamment des PME et ETI.**
3. **Expliquez l'intérêt du mécanisme du financement participatif pour chaque agent économique.**
4. **Rédigez une argumentation qui permette de répondre à la question suivante :**

Le financement direct des entreprises favorise-t-il la croissance économique ?

Annexes :

- Annexe 1 : Évolution du montant des crédits aux entreprises (en milliards d'euros).
- Annexe 2 : Le financement participatif ou crowdfunding.
- Annexe 3 : Comment les marchés financent les entreprises.
- Annexe 4 : Le financement des PME-ETI, facteur de croissance et d'emploi pour l'économie.

<u>Annexe 1</u> : Évolution du montant des crédits aux entreprises (en milliards d'euros).



ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire (entreprises qui ont entre 250 et 4 999 salariés)

PME : Petites et Moyennes Entreprises (moins de 250 salariés)

Source : Stat Info Banque de France – 09/11/2018.

<u>Annexe 2</u> : Le financement participatif ou crowdfunding

Le financement participatif, ou crowdfunding (« financement par la foule ») est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers - généralement des petits montants - d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme sur internet en vue de financer un projet.

Deux parties sont mises en présence : l'épargnant qui souhaite investir une certaine somme d'argent dans un projet auquel il croit et le porteur de ce projet qui ne possède pas les fonds nécessaires pour le mettre en œuvre. L'un et l'autre se rencontrent sur internet via une plateforme dédiée : les projets sont présentés par leurs porteurs et les épargnants choisissent de financer ceux qui les intéressent à hauteur de ce qu'ils souhaitent investir.

[…]

Le fort potentiel de croissance de la finance participative dans le monde et en France tient à plusieurs facteurs : simplicité, un accès facilité au financement pour le porteur de projet ainsi que la possibilité pour lui de disposer via le net d'un test marketing et d'une campagne de communication pour son nouveau produit ou service, la possibilité pour l'épargnant de choisir la destination finale de son épargne.

Source : entreprises.gouv.fr, 2016.

<u>Annexe 3</u> : Comment les marchés financent les entreprises

Le développement des marchés financiers a radicalement modifié la façon dont les entreprises se financent. Il y a trente ans, les crédits accordés par les banques représentaient leur première source de financement […].

Depuis, les entreprises ont de plus en plus privilégié le financement par actions, c'est-à-dire en faisant appel à l'épargne, ouvrant les titres de propriété sur une partie de leur capital aux investisseurs. Résultat : leur poids dans le passif des entreprises françaises a doublé en trois décennies […].

Ce constat ne signifie pas que toutes les entreprises sont entrées comme un seul homme en Bourse, loin de là. […] . L'introduction en Bourse reste en effet réservée aux plus grandes entreprises […].

Depuis la libéralisation […] des marchés de capitaux dans les années 1980, les grandes firmes de tous les pays y ont puisé les moyens de développer leurs ambitions, notamment à l'international. Le processus est allé très loin puisque beaucoup d'entreprises cotées en Bourse, en particulier les françaises, ont vu la part de leur capital détenue par des investisseurs étrangers s'accroître de manière importante […]. Leur capital étant souvent très dilué, elles courent le risque d'être rachetées et leur personnel de subir des décisions imposées de l'extérieur. C'est le prix à payer pour construire à coups de fusions-acquisitions records des multinationales toujours plus puissantes et présentes sur les cinq continents.

Autre revers de la médaille, les actionnaires ont occupé un poids croissant dans la gestion des entreprises, de plus en plus orientée vers la satisfaction de leurs intérêts spécifiques : les dividendes nets versés par les entreprises françaises à leurs actionnaires ont ainsi été multipliés par 4,5 depuis 1993 […]. C'est une logique [négative] pour les stratégies industrielles de long terme. […]

Source : Alternatives économiques, hors-série n°087, Idées et débats, 2011.

<u>Annexe 4</u> : Le financement des PME-ETI, facteur de croissance et d'emploi pour l'économie.

Leur financement repose en partie sur leur accès aux marchés de capitaux à travers des instruments adaptés à leur taille, assez robustes, simples et fiables pour attirer des investisseurs [sous forme d'actions ou d'obligations]. Le bilan du financement des PME-ETI par le marché en 2015 est positif en termes de capitaux apportés à l'économie. Le financement global de marché atteint 5,528 milliards d'euros, en progression de 13% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'entreprises qui sont financées par les marchés progresse : 171 sociétés ont procédé à des augmentations [de capital]. Les investisseurs, particuliers et professionnels, ont investi davantage dans ces entreprises. Ce mouvement s'amplifie compte tenu de l'importance des liquidités disponibles pour l'investissement dans l'économie réelle.

Dans les circonstances actuelles, le marché financier PME-ETI compte plusieurs atouts qui peuvent permettre de dépasser les fragilités persistantes.

Les entreprises cotées sont particulièrement dynamiques. Une sur trois a procédé à des levées de capitaux pour investir dans la croissance. La création du marché du placement privé a ouvert l'accès au financement [bancaire]. […]

Source : Rapport annuel 2016.

Observatoire du Financement des Entreprises sur le marché.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.